

Rapport de la commission immobilière au Conseil communal  
d'Yverdon-les-Bains sur le préavis PR08.21PR concernant la donation  
de la Chapelle des Cygnes à la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
La commission a siégé à l'Hôtel de Ville, le mardi 17 juin.  
Elle était composée de Messieurs Jean-Claude Ruchet, Jean-Marc Pernet, Michel Werkle,  
Daniel Bercher, Thierry Vuagniaux, Jean-Marc Cousin, Vassilis Venizelos, Christian Pauli et  
Jean-David Chapuis désigné comme rapporteur.

Egalement présents, Messieurs Paul-Arthur Treyvaud, Municipal, Jean-François Sutterlet,  
URBAT, que nous remercions.

L'état général du bâtiment est bon. La toiture est en bon état.  
Les travaux présentés selon la liste du début du préavis, ont été entrepris ces 5 dernières  
années.

Cette chapelle n'est pas à l'inventaire des bâtiments historiques.

La valeur ECA de l'édifice est de Fr. 721'215.-  
Le transfert de la parcelle 1169 d'Yverdon ne donnera pas lieu à la perception d'un droit de  
mutation, puisque la Commune d'Yverdon est exonérée au sens de l'article 3 lettre a)bis  
LMSD. En revanche, l'acquéreur devra payer les frais d'acte et ceux de l'inscription au  
Registre foncier.

L'actif de Fr. 27'000.- sera versé dans la caisse communale. Ce montant est trop peu  
important pour l'ouverture d'un compte spécial.

En conclusion :

La commission souhaite que les archives, puissent être déposées dans les archives de la  
ville à la place d'être remises à la société de développement du quartier des Cygnes. Le  
dépôt des archives à la commune semble plus adéquat, leurs conservations sera  
certainement meilleures.

Au vu de ce qui précède, la commission des Affaires Immobilières, après délibération, et à  
l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs  
les Conseillers d'accepter les articles 1 et 2 tel que présenté par la Municipalité.

Jean-David Chapuis

Yverdon-les-Bains, le 20 juin 2008